

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale, bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 806 portant dissolution du cercle mixte de l'école interarmées du renseignement et des études linguistiques de Strasbourg (Bas-Rhin).

Du 6 décembre 2006

NOR D E F T 0 6 5 2 8 8 0 A

Références :

Décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, p. 3902 ; BOEM 135, 620-5*et 707), modifié.

Décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ; BOEM 510) modifié.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, p. 2921 ; BOEM 135).

Référence de publication : BOC N°9 du 4 mai 2007, texte 26.

Art. 1er. Le cercle mixte de l'école interarmées du renseignement et des études linguistiques de Strasbourg (Bas-Rhin) est dissous à compter du 30 septembre 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte de garnison de Strasbourg.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est , des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.